



- Limite communale
- Limite de zone
- [Symbol] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1° du Code de l'Urbanisme
- [Symbol] Emplacement réservé (voir plans de détails 6g)
- [Symbol] Secteur défini en application de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme (% minimal de logements locatifs sociaux)
- [Symbol] Partie visible sur un autre plan

- UA** Zone urbaine correspondant au coeur de ville
- UB** Zone urbaine mixte (bâti édifié en ordre discontinu)
- UD** Zone urbaine d'habitat pavillonnaire diffus
- UD_a** Secteur d'habitat de moindre densité
- UE** Zone urbaine à vocation économique
- UJ** Zone urbaine de camping-caravaning
- UP** Zone urbaine d'équipements publics

- 1 AU_{h1}** Zone d'extension future à vocation principale d'habitat (urbanisable de suite)
- 1 AU_{h2}** Zone d'extension future à vocation principale d'habitat (urbanisable de suite)
- 1 AU_{h3}** Zone d'extension future à vocation principale d'habitat (urbanisable de suite)
- 1 AU_{h4}** Zone d'extension future à vocation principale d'habitat (urbanisable de suite)
- 1 AU_{m1}** Zone d'extension future à vocation mixte (urbanisable de suite) ; les principes d'aménagement de ce secteur sont présentés dans les "orientations particulières d'aménagement" (document 4)
- 1 AU_{m2}** Zone d'extension future à vocation mixte (urbanisable de suite) ; les principes d'aménagement de ce secteur sont présentés dans les "orientations particulières d'aménagement" (document 4)

- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- NL** Secteur à vocation de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60044 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57 Fax : 03.44.45.04.25

Commune de
VERNEUIL-EN-HALATTE

PLAN LOCAL
D' URBANISME

MISE EN COMPATIBILITE
 (avec DUP "ALATA II")

APPROBATION
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU en date du :
 22 NOV. 2019

6c

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
Ville
 ECHELLE : 1/2000e